

Jour de séance 13

le mardi 26 novembre 2013

13 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Lifford :

17, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;

par M. Arseneault :

18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée* ;

19, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

M. Arseneault donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 5 décembre 2013, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que le budget de la santé représente environ 40 % du budget global de la province ;

attendu que, selon le rapport intitulé *La modélisation des dépenses futures en soins de santé et les besoins en ressources au Nouveau-Brunswick*, préparé par l'Institut Canadien des Actuairens en collaboration avec le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, le budget de la santé augmentera de 1 milliard de dollars d'ici à l'an 2020 ;

attendu que, toujours selon le rapport, le tabagisme représente l'un des trois principaux facteurs les plus importants qui influent sur les coûts des soins de santé ;

attendu que les statistiques de l'Institut canadien d'information sur la santé indiquent que le taux de tabagisme au Nouveau-Brunswick dépasse la moyenne canadienne ;

attendu que le *Plan d'action de la stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick* ne mentionne le tabagisme qu'une fois, et ce, seulement dans le contexte du milieu de travail ;

attendu que tout gouvernement devrait avoir comme priorité la réduction du tabagisme, surtout chez les jeunes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à élaborer tout de suite une stratégie et un plan d'action visant la réduction du tabagisme chez les jeunes au Nouveau-Brunswick.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 27 novembre 2013, la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant que le projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 6 et 7	(20 novembre 2013) ;
documents demandés dans l'avis de motion 9	(21 novembre 2013) ;
rapport annuel de la Commission des produits de ferme pour 2012-2013	(25 novembre 2013).